



CAMP DE JOUR DE LA MUNICIPALITÉ DE POINTE-AUX-OUTARDES 2020
Incluant les directives de la Direction de la santé publique en lien avec la COVID-19

MISSION ET OBJECTIFS

La Municipalité de Pointe-aux-Outardes, de par son camp de jour désire offrir à ses usagers une offre de loisir variée, par une programmation et des services d'animation diversifiés permettant à la clientèle de 4 à 11 ans* de participer à des activités estivales de groupe se déroulant dans un environnement sécuritaire et de qualité.

Plus précisément, le programme de camp de jour vise à :

- Permettre à la clientèle de s'impliquer dans une vie de groupe et de découvrir son milieu.
- Offrir des activités sportives, artistiques, récréatives et socioéducatives enrichissantes où le plaisir se combine à de nouveaux apprentissages;
- Contribuer au développement de l'autonomie, de l'estime de soi et de l'adoption de saines habitudes de vie;
- Favoriser les échanges et de les aider à développer leur sentiment d'appartenance à la municipalité et à sa communauté.

*Les jeunes de 12 ans qui entrent au secondaire en septembre 2020 ne seront pas admissibles.

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Ratio

Veillez noter que le camp de jour de la Municipalité de Pointe-aux-Outardes aura 1 animateur par groupe par catégorie d'âge afin de respecter les mesures en cours émises par la direction de la santé publique.

- 4 ans : 1/8
- 5-6 ans : 1/10
- 7-8 ans : 1/12
- 9-11 ans : 1/15

Tenue vestimentaire

Comme les enfants bougent beaucoup durant la journée, il est important qu'ils aient des vêtements confortables

Habillement fortement suggéré.

- Culotte courte ;
- Gilet à manches courtes ;
- Espadrilles ou sandales fermées attachées (pas de gougounes)
- Casquette, chapeau ou foulard pour se protéger du soleil

Chandail officiel

En raison des mesures actuelles, **aucune sortie ne sera prévue pour l'année 2020**, par conséquent aucun t-shirt officiel ne sera fourni aux enfants, par contre une distinction par groupe sera remise à l'enfant sans frais supplémentaire pour créer un sentiment d'appartenance à son groupe respectif.

Matériel à apporter

Chaque semaine, veuillez mettre dans le sac de votre enfant les items (bien identifiés) suivants :

- Repas (lunch pour le dîner) (portée une attention particulière aux allergènes dans la liste d'ingrédients : arachides, soja, etc.) ;
- 2 collations ;
- Bouteille d'eau ou gourde ;
- Maillot de bain et serviette ;
- Chapeau ou casquette ;
- Crème solaire (portée une attention particulière aux allergènes dans la liste d'ingrédients : arachides, soja, etc.) ;
- Vêtements de rechange.

Au besoin :

- Imperméable pour les journées pluvieuses ;
- Coton ouaté pour les matinées fraîches.

Prendre note que les articles pourront rester en sécurité dans un sac (fourni par l'enfant) au Centre des Loisirs durant la saison du camp de jour. Il est important de bien identifier les effets personnels de votre enfant. *Nous ne sommes pas responsables des effets perdus et volés.*

Crème solaire :

Au début de la journée, les participants et le personnel s'appliqueront eux-mêmes de la crème solaire de façon systématique avant d'aller dehors. Les animateurs seront vigilants et veilleront particulièrement à ce que tous les participants s'enduisent adéquatement (bras, jambes, visage, oreilles, cou...). Pour des raisons de sécurité, chaque participant s'enduit de crème lui-même.

Hygiène : Les enfants auront accès à l'eau courante pour le nettoyage des mains, ainsi que la solution hydro alcoolique, poubelles, papiers jetables.

Matériel interdit

Certaines pièces de vêtement sont interdites afin de prévenir les blessures et de favoriser la pratique sécuritaire d'activités sportives. De plus, nous insistons pour que les jeux de la maison y restent, à moins que l'animateur ne l'autorise. Cela évitera bien des disputes, des pertes et des pleurs.

- Camisoles ou gilets courts (type bedaine) ;
- Jupes et robes ;
- Vêtements affichant des messages négatifs ou violents ;

Désinfection : La fréquence des nettoyages et désinfection sera augmentée. La désinfection des objets partagés, des installations sanitaires et des aires communes et autres surfaces devra se faire selon des horaires préétablis en utilisation de façon sécuritaire les produits d'entretien et de désinfection habituellement utilisés.

Horaire

Les activités régulières du camp de jour débutent à 7 h 30 et se terminent à 17 h du lundi au jeudi. Aucun service de garde n'est disponible. Les activités de votre enfant se dérouleront entre ces heures. Des plages horaires de jeux libres sous surveillance ont lieu tous les jours entre 7 h 30 et 8 h 30 dans chacun des groupes respectifs. **Merci de respecter l'horaire**. Après 17h00, l'animateur contactera les parents. À partir de 17h05, le parent devra payer des frais de 5 \$ pour chaque tranche de 5 minutes de retard et ce, par enfant.

Dîner et collations

La période du dîner est de 11 h 45 à 12 h 30. Comme votre enfant demeure au camp de jour toute la journée, il est important de lui fournir de quoi tenir durant toutes les activités.

En raison des mesures sanitaires en vigueur, veuillez prendre note que les réfrigérateurs et les fours à micro-ondes **ne seront pas disponibles**. Veuillez prévoir **lunch froid et ice pack**. Les animateurs dînent avec les enfants.

Pendant la journée, une période est réservée pour une collation en avant-midi (10 h 15), et les enfants sont libres de prendre une autre collation vers la fin de la journée (14 h 30).

Pour des raisons d'allergies, nous ne permettons pas l'échange ou le partage de nourriture.

Suggestion de boîte à lunch

- 2 jus de fruits et une bouteille d'eau ;
- Nourriture santé, c'est-à-dire des bons aliments (fruits, légumes, barres tendres) * ;
- Un repas principal santé qui saura soutenir l'enfant le reste de la journée.

Pour prévenir tout incident en lien avec les allergies alimentaires, il est interdit de mettre dans la boîte à lunch des produits contenant des noix ou des arachides. Les contenants de verre sont également interdits.

**Références Internet pour idées de boîte à lunch santé*

<http://www.tremplinsante.ca/recette>

<http://www.mels.gouv.qc.ca/sections/viragesante/pdf/fiche4.pdf>

<http://www.mapaq.gouv.qc.ca/fr/Consommation/boitelunch/Pages/boitelunch.aspx>

<http://www.saineshabitudesdevie.gouv.qc.ca/index.php?bons-coups-une-boite-a-lunch-sante>

Procédure de communication

N'hésitez pas à communiquer avec nous s'il y a quoi que ce soit. La direction du camp de jour peut être jointe durant les heures du camp de jour au 418-567-2177 poste 1.

N'oubliez pas que tous les horaires hebdomadaires et informations générales seront disponibles sur la page Facebook de la Municipalité de Pointe-aux-Outardes et également sur le site internet. Consultez-les régulièrement pour être au courant de ce qui se passe au Camp.

Distanciation sociale

Nous prendrons la distanciation physique très au sérieux et nous respecterons la distance de deux (2) mètres entre les personnes. Nous éviterons les contacts physiques (accolades, poignées de main, etc.). Ainsi, les activités pratiquées, incluant les activités sportives, doivent permettre de ne pas s'approcher à moins de deux (2) mètres d'une personne qui ne réside pas sous le même toit. Les jeux extérieurs seront favorisés. Les jeunes auront du matériel individuel fourni, tel que les ciseaux, colles pour bricoler de façon sécuritaire. Les jeunes garderont toujours le même groupe. Ils seront toujours dans le même local ou espace délimité.

En cas de pluie

Lors des journées de pluie, les activités du camp de jour ont lieu quand même. Les locaux seront disponibles uniquement lors des périodes de pluie. Ils seront aménagés de façon à respecter les mesures en vigueur lié à la Covid-19.

Code de vie

Puisque je suis maintenant inscrit au camp de jour et que je veux m'amuser dans un climat sain et sécuritaire, il est entendu que :

- Je fais attention aux lieux et j'utilise le matériel qui m'est prêté avec précaution.
- J'utilise un langage respectueux en tout temps.
- Je respecte les autres : mes amis, les animateurs, la direction et toute autre personne.
- J'évite de bousculer les autres et de me chamailler.
- J'utilise de bons gestes et j'emploie de bons mots lorsque je m'adresse aux autres.
- Je suis les règles de sécurité en tout temps ainsi que les règlements des jeux
- Je respecte l'environnement, je ne laisse pas traîner mes déchets ou mes effets personnels.
- Je respecte la distanciation sociale de 2m avec les autres enfants et animateurs.
- Je comprends que toutes journées de camp se déroulent avec mon groupe respectif à l'extérieur sauf en cas de pluie où j'aurai accès à un local aménagé à cet effet.
- J'accepte de ne pas partager le matériel qui m'est prêté.
- Je lave mes mains
 - À l'arrivée au camp;
 - Au début et à la fin de chaque activité;
 - Avant d'aller aux toilettes et immédiatement après;
 - Avant les collations et les repas;
 - Après s'être mouché ou lorsque les mains sont souillées.
- Je tousse dans mon coude

Ce qui veut dire qu'il m'est interdit de...

- Sacrer ou d'avoir un langage inapproprié ;
- Frapper les autres ou me battre ;
- Me sauver ;
- Crier des noms ;
- Lancer des objets ;
- Être arrogant envers les animateurs et les amis du camp de jour ;
- Briser du matériel ;
- Vandaliser le site ou les bâtiments.

Contrôle des départs à la fin de la journée

Le départ est contrôlé afin d'assurer la sécurité des participants.

La personne qui viendra chercher votre enfant devra se présenter à la zone d'accueil du groupe respectif de votre enfant entre 16 h 00 et 17 h 00 en respectant les points de repère de distanciation sociale. L'animateur vérifiera si son nom se trouve sur la liste, seules les personnes inscrites sur la liste sont autorisées à partir avec l'enfant. Si une autre personne que celles inscrites sur la liste doit venir chercher votre enfant, vous devez nous en aviser. Vous comprendrez que nous refuserons de laisser partir votre enfant avec toute personne qui n'est pas inscrite sur la liste.

Procédure en cas de retard ou d'absence

Afin d'assurer le bon déroulement de l'accueil des enfants, vous devez venir reconduire votre ou vos enfants entre 7 h 30 et 8 h 30, par la suite, les groupes débiteront leur journée et quitteront l'endroit d'accueil par groupe. Les enfants seront dans la zone d'accueil entre 16 h 00 et 17 h 00, merci de venir récupérer votre ou vos enfants entre ces heures. Aucun parent n'est autorisé à entrer sur le site.

Si votre enfant ne pourra se présenter, communiquez avec le camp de jour avant 8h30 au 418-567-2177 poste 1. Vous pouvez laisser un message dans la boîte vocale.

La direction du camp de jour n'effectue pas d'appel de vérification en cas d'absence de votre enfant.

Nous comptons sur la collaboration des parents pour respecter les directives et les règles émises par la direction du camp de jour.

Mesures COVID

L'enfant peut avoir son masque, s'il le désire

Lorsqu'un participant développe des symptômes compatibles avec la COVID-19 :

- Fièvre
- Apparition ou aggravation d'une toux
- Difficultés respiratoires
- Perte soudaine de l'odorat sans congestion nasale, avec ou sans perte de goût

Il doit être isolé en attendant que la personne qui en est responsable vienne la chercher. La coordonnatrice qui assure sa surveillance portera les équipements de protection individuelle (masque, visière, gants) et l'enfant aura également un masque pour protéger les autres. Le coordonnateur en loisir contactera la direction de la santé publique régionale pour déclarer un cas (ou un cas potentiel).

Je reste à la maison si... Les enfants qui présentent des symptômes de la COVID-19 ou qui ont reçu un résultat positif doivent respecter les consignes d'isolement. Les enfants qui ont été en contact étroit d'un cas de COVID-19 ou qui reviennent d'un voyage doivent respecter les consignes d'isolement qui s'appliquent. Si votre enfant est malade, il devra rester à la maison pour la période nécessaire à son rétablissement. N'oubliez pas de nous aviser de son absence par téléphone ou courriel. De plus, si votre enfant a l'une de ces maladies, il est obligatoire de nous en aviser et nous suivrons la procédure du CSSS (garder l'enfant à la maison quelques jours). (Covid-19 Coqueluche Impétigo Oreillon 5 e maladie Hépatite Rougeole Tuberculose Méningite Poux Gale Varicelle)

Questionnaire santé Lors de l'inscription de votre enfant, plusieurs questions vous ont été posées. Si la situation de votre enfant change avant le début de l'été ou au courant de celui-ci, il est de votre responsabilité de nous en aviser le plus rapidement possible. Si le questionnaire santé n'est pas rempli à l'inscription, le camp de jour de Pointe-aux-Outardes se réserve le droit de refuser votre inscription.

Médicaments

Tous les médicaments doivent être identifiés (nom et date de naissance) et remis au coordonnateur à l'arrivée, (à moins d'avis contraire) au début de la journée. Les médicaments seront rendus aux parents à la fin de la semaine, selon le cas. Ils seront entreposés de façon sécuritaire dans un endroit distinct.

J'autorise le personnel du Camp de jour de la Municipalité de Pointe-aux-Outardes à administrer à mon enfant, si nécessaire, un ou plusieurs médicaments **fournis par le ou les parents et/ou tuteur légal** :

Cocher les médicaments :

- Acétaminophène (Tylenol, Tempra)
- Antiémétique (Gravol)
- Antihistaminique (Benadryl, Réactine)
- Anti-inflammatoire (Advil)
- Sirop contre la toux
- Antibiotique en crème (Polysporin)
- Autre, précisez : _____

Signature du parent : _____ Date : _____

Médicament sous ordonnance : Autre formulaire à signer – Renseignez-vous auprès de la Superviseure des loisirs et de la culture

Hygiène féminine

Veillez noter que le Camp de jour possède serviettes et tampons hygiéniques et que les animateurs seront sensibilisés. Des affiches seront visibles dans les salles de bain pour dames. N'hésitez pas à en discuter avec vos filles.

Modalités de paiement et remboursement

MODALITÉS DE PAIEMENT

Des frais de 250\$/enfant ou 220\$/2^e enfant de la même famille ou plus devront être payés au Village de Pointe-aux-Outardes. Votre enfant sera inscrit officiellement sur réception du présent formulaire rempli ainsi que du paiement. Nous n'acceptons que l'argent comptant. En cas de retard, dès de 17h05, le parent devra payer des frais de 5 \$ pour chaque tranche de 5 minutes de retard et ce, par enfant

MODALITÉS DE REMBOURSEMENT

Les frais d'inscription ne seront pas remboursés dans le cas d'une annulation après le 25 juin 2020, ni pour les journées de camp manquées.

Dans le cas où l'enfant ne peut plus participer aux activités du camp de jour pour des raisons de santé (preuve médicale à l'appui), le village de Pointe-aux-Outardes remboursera la totalité des frais d'inscription, moins les frais d'annulation de 25 \$. Toute demande de remboursement doit être faite par écrit à l'adresse courriel suivante : loisirs@pointe-aux-outardes.ca

Thématiques hebdomadaires

L'équipe d'animation réserve aux jeunes du camp de jour une thématique originale à chaque semaine ! Les journées seront donc remplies d'activités créatives, amusantes et différentes d'une semaine à l'autre. Surveillez la page Facebook de la municipalité pour en savoir plus sur ces fameuses thématiques !

Différentes politiques

Politique de prévention de la violence

Politique de contrôle des présences

Politique de sécurité durant les déplacements

Politique des saines habitudes de vie

Politique de sécurité à la baignade

Politique d'hygiène

Code d'éthique et de déontologie des employés municipaux

Politique Tolérance Zéro (maintien milieu de travail sain et sécuritaire pour tous)

Gestion de la discipline

Tremplin Santé

La municipalité de Pointe-aux-Outardes s'est engagée à promouvoir les saines habitudes de vie chez les jeunes, leurs familles et ses organisations. Afin de soutenir cet engagement, le camp de jour a adhéré au programme Tremplin Santé. Tremplin Santé « mise sur le jeu et le plaisir pour encourager l'adoption des saines habitudes de vie dans les camps d'été au Québec ». Les animateurs auront comme défi de planifier un minimum de 60 minutes d'activités physiques par jour !

Bon été au Camp 😊